



Saisie et Liquidation judiciaire

Par **jacky60**, le **17/04/2013** à **12:04**

bonjour nous avons demander la mise en liquidation de notre entreprise aupres de tribunal de commerce il nous on atribuer une datte d audience le 30 avril hier un huissier es passer déposer un commandement de saisie je ne sais plus quoi faire

Par **trichat**, le **17/04/2013** à **13:09**

Bonjour,
Qui est l'émetteur du commandement de saisie? Et quel est le motif?
A partir de votre déclaration de cessation de paiements, qui est l'acte préparatoire à l'ouverture de la procédure collective (décision du tribunal lors de l'audience programmée), il est préférable de ne plus payer vos dettes, sauf si elles sont garanties (caution, nantissement, avals).
Quelques précisions sont nécessaires.
Cordialement.